Direction Logistique	St Gilles, le 20/12/16
Site de Saint Gilles	AC/NM/DP12
DELEGUES DU PERSONNEL	

DESTINATAIRES :

Titulaires :
⇨ D. CLAIS (CFDT)
⇨ B. CORUPINI (CFDT)
⇨ L. MATHIAUD (CFDT)
⇨D. MADEIRA (CGT)
⇨ P. CASANOVA (CGT)
⇨ C. MAURICE (CGT)
⇨ A. JEDDAB (LIBRE)
⇨ S. ROMEU (LIBRE)

Suppléants :
⇨ I. AHAMADA (CFDT)
⇨ A. RUBIN (CFDT)
⇨ E. REGNIER (CGT)
⇨ S. MALEH (CGT)
⇨ S. COFFIN (FO)

COPIES :
⇨ C. DEMESSENCE
⇨ G. DIOGON
⇨ T. GALZIN
⇨ D. GIRAUD
⇨ C. MADRANGES
⇨ C. NEDELLEC
⇨ H. OUHIBI
⇨ G. PITON
⇨ M. SACQUEPEY
⇨ M. THOMASSIN

Délégués Syndicaux :
⇨ JM DESPIEUCH (FO)
⇨ J. FOUQUE (CGT)
⇨ D. CLAIS (CFDT)

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2016 DES DELEGUES DU PERSONNEL

Etaient présents :

Direction	Titulaires D.P.	Suppléants D.P.	Délégués Syndicaux
G. DIOGON D. GIRAUD	D. CLAIS B. CORUPINI L. MATHIAUD D. MADEIRA P. CASANOVA C. MAURICE S. ROMEU	 E. REGNIER S. MALEH S. COFFIN	JM DESPIEUCH

Etaient convoqués mais absents excusés : I. AHAMADA – A. JEDDAB – J. FOUQUE – A. RUBIN

Antoine CINTAS
Directeur d'Entrepôt

REPONSES DE LA DIRECTION AUX DELEGUES DU PERSONNEL DU SYNDICAT CGT

2016-12-402 : Qu'est- il prévu par la Direction concernant les remplacements des salariés qui ont quitté l'entreprise, allez-vous faire de nouvelles embauches ?

Réponse de la Direction :
Les embauches se font régulièrement depuis 3 mois, chaque fois que nous avons des personnes qui remplissent les critères demandés, et cela va se poursuivre dans les mois à venir jusqu'à la cible de nos activités.

2016-12-403 : Avec des volumes importants depuis l'ouverture de Saint Gilles et les heures supplémentaires demandées systématiquement ainsi que le nombre d'intérimaires trop important, nous demandons l'embauche immédiate de 20 préparateurs.

Réponse de la Direction :
Non. Par contre notre engagement sur les embauches sera tenu, en fonction de nos besoins. Elles se font au fil de l'eau, nous ne titulariserons uniquement que les personnes qui remplissent les critères que nous demandons.

2016-12-404 : Nous demandons comme cela se faisait les années précédentes pendant la période des fêtes pour les samedi 24 décembre et 31 janvier, que les horaires soient décalés d'une heure pour permettre aux salariés de pouvoir passer les fêtes de fin d'année dans de bonnes conditions.

Réponse de la Direction :
Il est prévu de décaler pour les deux jours de réveillon (samedis) l'activité d'une demi/heure en amont afin que le personnel d'exploitation termine à 18h00. Pour le service des expéditions et pupitrage l'heure de fin sera 19h00. A savoir, que depuis juillet, nous avions avancé l'heure de fin le samedi de 19h30 à 18h30.

2016-12-405 : La direction va t-elle prendre ses responsabilités envers certains employés principaux qui font du zèle en harcelant et en discriminant certains salariés ?

Réponse de la Direction :
L'employé principal dont vous parlez ne fait en aucun cas du zèle lorsqu'il demande à un représentant du personnel de surcroît, de ne pas téléphoner lorsqu'il travaille, la règle est la même pour tout le monde.

2016-12-406 : **Grilles de productivités :**
a)Nous demandons le gel des quotas dans le circuit Cash vu le peu de références rentrées par rapport à ce qui avez été annoncé.
b) Nous demandons pour le personnel féminin que le circuit cash leur soit retiré au vu du poids des colis.
c)Pourquoi n'y a-t-il pas de ratio positif en dessous du minimum de la grille de productivité ?
d) Nous demandons à la direction le poids maximum par jour que peut porter un salarié ?
e)Pourriez-vous envisager de faire un quota épicerie et parfumerie ?
f) Nous souhaitons que nous soit communiqué au brief journalier les moyennes des productivités par équipe.
g) Pourquoi avoir augmenté de 4 points la grille hypermarché en sachant que toutes les références prévues ne sont pas rentrées sur le site de Saint Gilles ?

Réponse de la Direction :
A : Il n'y a pas de circuit Cash, ces magasins sont rentrés dans l'atelier Proxi, de plus les quotas de cette grille n'ont pas été augmentés, rien n'a changé. L'assortiment Cash, arrive le 23 janvier, et la grille prévue sera mise en place en février.
B : Comme nous l'avons déjà précisé le mois dernier nous enlèverons le circuit alcool et Cash pour les femmes lorsque nous l'aurons récupéré.
Pour le reste des bannières cela restera en l'état et notamment pour la Proxi où il n'y a qu'un seul circuit.
C : Tout simplement pour ne pas pénaliser le préparateur, de plus le minimum de la grille est contractuel.
D : Selon les dispositions réglementaires en vigueur le poids maximum est 7.5 tonnes/jour.
E : Non, le calcul des quotas, a pris en compte, également, le nombre de colis moyen par commandes, supports, toutes activités confondues, mais par bannières.
F : Non, cela n'a aucun intérêt, les moyennes sont données par atelier.
G : Contrairement à ce que vous dîtes toutes les références hypers sont rentrées, environ 4000 réfs en plus pour un circuit qui n'a pas rallongé. A savoir qu'au 13 décembre, la moyenne des productivités préparateurs, se situe à 94% du maxi de la grille.

2016-12-407 : Vous vous êtes engagé lors du projet Caravelle à titulariser des salariés sur les postes caristes à la fin du dernier semestre 2016 ce qui n'ait pas fait, il reste encore 6 postes. Nous demandons la titularisation de caristes qui sont sur la liste d'attente et qui se posent des questions sur leur évolution professionnelle, dans les équipes du matin et d'après-midi au vu du nombre important de polyvalents journalier.

Réponse de la Direction :
Il ne reste pas 6 mais 9 postes à titulariser chez les caristes.
Comme nous vous l'avons déjà expliqué, nous avons retardé ces titularisations du fait que l'entrepôt de SAVIGNI a pris du retard et que nous avons donc décalé l'arrivée des alcools L'objectif n'étant pas de baisser, aussi, la polyvalence.
Nous avons prévu de titulariser 3 postes au 1er janvier et de titulariser les 6 derniers au 1er mars.

2016-12-408 : **Service retour :**
a) Nous demandons la titularisation de deux personnes supplémentaires.
b) Comment se fait-il qu'il y ait deux intérimaires dans ce service, alors que des préparateurs CDI pourraient bénéficier de cette polyvalence pour les soulager dans leur travail.
c) Une nouvelle fois nous vous demandons que le traçage au sol soit effectué dans la zone retour.
d) Serait-il possible de fournir des blouses pour les salariés.

Réponse de la Direction :
A : Non, cela n'est pas prévu, nous mettons des renforts ponctuels lorsque cela le demande, et favoriserons la polyvalence.
B : Faux, il n'y a pas d'intérimaire dans ce service.
C : Cela va être fait dans le mois à venir devant le dispatch.
D : Nous allons voir la pertinence.

2016-12-409 : **Service qualité :**
a) A quelle date les alcools vont être transférés sur le site de Saint Gilles ?
b) A quelle date allez-vous former les salariés au pondéral ?
c) Comptez-vous titulariser d'autres salariés dans ce service qui pourront faire du pondéral ?

Réponse de la Direction :
A : Nous recevrons la partie Cash le 13 mars et la partie Hyper/Market le 18 avril.
B : Les personnes de ce service seront formées en amont pour être opérationnelles le jour du démarrage, aucune date n'est encore fixée.
C : Il reste à date 1 poste à pourvoir dans ce service. A savoir que le pondéral sera effectué par l'ensemble des contrôleurs qualités et non pas, que certains ou certaines.

2016-12-410 : **Service réception :**
a) Comment se fait-il qu'il n'y ait pas de responsable présent quand les salariés effectuent des heures supplémentaires et commencent leur poste à 5 heures ?
b) Pourquoi la prime LBL n'est pas reversée à tous les salariés de ce service de manière équitable, le montant diffère selon le salarié.
c) Comment se fait-il qu'il y ait un différentiel de taux horaire entre les pointeurs certifieurs.

Réponse de la Direction :
A : Cela se produit uniquement lorsqu'il y a un encadrant absent et que l'équipe commence plutôt.
Dans ce cas ce sont les responsables de préparation qui prennent le relais s'il y a un problème.
B : La prime EUROFIN est donnée de manière équitable à tous les salariés qui la perçoivent, s'il y a un écart cela vient uniquement des absences de chacun.
C : Cela vient d'un historique avant l'harmonisation des salaires, en 2007.

2016-12-411 : Le fait que Mr CINTAS directeur d'entrepôt n'assiste plus aux réunions des délégués du personnel est perçu comme un manque d'intérêt aux préoccupations des salariés.
Par respect pour les instances représentatives ainsi que pour les salariés, nous demandons à ce que Monsieur Cintas soit présent à chaque réunion mensuelle.

Réponse de la Direction :
Au contraire, chaque réclamation des Délégués du Personnel, est traitée avec beaucoup d'intérêt, et d'analyse. Une concertation s'effectue entre les différents services du Comité de Direction. Par contre, les réponses parlent d'une seule voix, la direction.
De plus, les deux Responsables exploitations, membres de la direction, ont toute la maitrise et la compétence, pour tenir les réunions des délégués du personnel. Bien sur, dans la mesure du possible, Mr Cintas, pourra être présent.

2016-12-412 : **Service GV :**
a)Veuillez faire un rappel à ce service de ne pas mettre dans les dynamiques des conserves et des colis lourds.
b) Niveau 1 palettes trop hautes et trop lourdes
c) Palettes lourdes pas rehaussées malgré nos demandes incessantes, n'y a-t-il pas assez d'AT ?
d) Racks dynamiques : Déplacer les colis de promotions dans un picking, pour éviter des attentes trop importantes aux préparateurs quand ils ont des grosses prises et aux caristes de descendre plusieurs fois la palette.

Réponse de la Direction :
A : Cela dépend principalement des sorties de certaines références, et donc cela peut arriver. Par contre, l'objectif est que la référence soit prise à hauteur d'homme.
B : Les tiroirs sont faits pour justement pouvoir appréhender la prise des colis de façon optimale.
C : Ce travail est en cours, régulièrement, à date 70 réfs de plus de 18 kg sont sur-élevées.
D : Ce travail est fait également au fil de l'eau, en fonction des sorties promotionnelles.

2016-12-413 : **Service RH :**
Aujourd'hui les permanences s'effectuent pendant le temps de pause, il serait souhaitable que cela cesse, et que d'autres créneaux horaires soient disponibles pour permettre aux salariés de prendre leur pause tranquillement**.**

Réponse de la Direction :
Non, la permanence s'effectue pendant la pause, mais également toute demande peut être soumise à son responsable, qui fera le relais. L'organisation du service RH est établie en fonction de l'activité de ce service.

2016-12-414 : **Service litiges :**
a)Peut-on former une personne supplémentaire en prévision des absences pour congés ou absences exceptionnelles.
b) Pourquoi les autres services peuvent s'absenter ensemble pour assister à des réunions programmées par la direction, et qu'on impose à ce service de ne pas s'absenter ensemble ?

Réponse de la Direction :
A : Non, nous avons déjà une personne formée en polyvalence qui fait les remplacements du personnel titulaire de ce service, lorsque cela le demande.
B : Tout simplement car ce service a régulièrement des magasins au téléphone et qu'il faut toujours une personne qui puisse prendre les appels.

2016-12-415 : **Service transport :**
a)Comment se fait-il qu'il y ait autant d'heures supplémentaires effectuées dans ce service, malgré le nombre important de salariés ?
b) Ou en êtes-vous pour l'attribution des vestes grand froid, des gants et des bottes ?
c) Pour éviter des erreurs de dépose de palettes sur les quais, pouvez-vous les délimiter en remplissant la zone avec de la peinture.

Réponse de la Direction :
A : Contrairement à ce que vous dîtes, il n'y a que très peu d'heures supplémentaires effectuées.
B : Les vestes grand froid sont destinées aux caristes, mais également aux entrepôts frais (2° à 3°), ainsi que les bottes. Chacun dispose d'une parka, d'un blouson en coton, d'un sweet, d'un polo et un tee shirt. Bien sur pour les gants, le chargeur doit se rapprocher de son responsable, qui lui en remettra.
C : Nous allons voir le bien fondé en concertation avec les responsables des expéditions et le service des moyens généraux.

2016-12-416 : Nous constatons que les journées de préparations ne sont pas rentrées en temps et en heure, les salariés s'en plaignent.
Combien de personnes s'occupent de la GDA actuellement ?
Comment est organisé ce service ?

Réponse de la Direction :
Nous avons une personne détachée sur la GDA et une deuxième quand cela le justifie, selon certains événements, il se peut qu'il y ait du retard sur certains jours.

2016-12-417 : **Congés payés** : Aucun suivi quand le salarié pose une journée, pourriez-vous remettre en main propre aux salarié son acceptation ou refus, cela évitera que les responsables disent qu'ils ont égarés leur demande.

Réponse de la Direction :
Pour rappel les demandes de congés payées doivent être faîtes dans les délais prévus, au-delà de ces dates les accords sont donnés en fonction de l'activité et effectivement cela peut-être la veille pour le lendemain, nous vous rappelons que nous avons 360 personnes à gérer au niveau des congés.

2016-12-418 : **Paiement du 13 éme mois :**
Comment se fait-il que des salariés qui ont signé leur contrat au mois de mai, malgré la prise en compte de l'ancienneté de 3 mois donc au mois de février, n'ont perçu que 640 € parce-que vous avez pris la décision de les mettre en tiers temps pendant une semaine, nous demandons une régularisation des 3 mois.

Réponse de la Direction :
Il n'y aura pas de régularisation, nous appliquons les dispositions conventionnelles en la matière, à savoir une présence continue sur la période de référence. Le tiers temps a été accordé pour que ses intérimaires se reposent avant leur CDI. Grace à cette coupure ces derniers ont pu percevoir leurs IFM.

2016-12-419 : Nous demandons une visibilité réelle des moyennes des productivités calculées au mois et non arrêtées au 17 de chaque mois.

Réponse de la Direction :
Les chiffres que nous annonçons en milieu de mois sont là pour donner la tendance, nous ferons une deuxième information en début de mois sur les résultats définitifs du mois précédent.

2016-12-420 : **Dispatch** :
a) Les salariés se plaignent une nouvelles fois qu'il y a des arrêts qui ne sont pas marqués, que comptez-vous faire ?
b) A quand les titularisations de nouveaux pilotes ?

Réponse de la Direction :
A : Les arrêts sont marqués tous les jours et dans le cas d'un oubli ils sont notés immédiatement le lendemain par le responsable de préparation.
B : Il n'est pas prévu de titularisation sur ce poste à date.

2016-12-421 : Il y a une recrudescence importante de manquants et nous sommes plus dans la réaction que dans l'action, ne serait il pas préférable de rajouter des caristes une demi-heure ou trois quart d'heure avant le début de poste pour pallier un temps soit peu à ces manquants.

Réponse de la Direction :
La gestion du S6.1 est faîte tout au long de la journée pour éviter au maximum les attentes des préparateurs, de plus nous avons décalé des caristes dans chaque équipe pour les anticiper. Un groupe de travail est constitué sur le sujet, également.
Par contre nous ferons un rappel et seront vigilants sur le fait que certains caristes ne débrayent pas 20 ou 25 minutes avant leur fin de poste, car c'est principalement cela qui génère des manquants.

2016-12-422 : Pouvez-vous nous communiquer le temps passé par chaque polyvalent (cariste et autres postes) dans chaque équipe.

Réponse de la Direction :
Non, cela reste du domaine de la direction. Nous avons en moyenne 42 % de polyvalence au service préparation.

2016-12-423 : a)Combien de salariés sont inscrits pour le CQPI 2017
b) Comment se fait il que le personnel ayant passé le CQPI n'a pas été prioritaire pour les postes qui ont été crées sur le site de Saint Gilles ?

Réponse de la Direction :
A : Il n'en est pas prévu pour l'année 2017.
B : Comme cela avait été dit aux personnes qui ont passé le CQPI en 2015, cela n'ouvre pas plus de droit que n'importe qui sur des titularisations de poste, en effet certaines contraintes ne sont pas compatibles pour certains.

2016-12-424 : A quelle date Monsieur Thomassin réintégrera le site de Nîmes ?

Réponse de la Direction :
Mr Thomassin, a la responsabilité des entrepôts secs, dans son périmètre, dont fait partie St Gilles, mais également d'autres sites. Il sera amené à se déplacer régulièrement, comme c'est déjà le cas.
Il n'y a pas de date d'intégration sur St Gilles.

2016-12-425 : Est-ce que vous attribuez pour les visites médicales à Saint Césaire, une indemnité de transport supplémentaire aux salariés ?

Réponse de la Direction :
Les personnes qui vont passer une visite médicale sur un autre lieu que sur l'entrepôt peuvent bénéficier du remboursement de frais kilométrique, via une note de frais, et ce, au tarif en vigueur, comme cela a toujours été fait.

2016-12-426 : Dés lors qu'un salarié est transporté à l'hôpital suite à un accident du travail, et que le salarié est obligé de prendre un taxi ou une ambulance privée pour rentrer chez lui, nous demandons la prise en charge par l'établissement et sans avancer les frais ?

Réponse de la Direction :
Non, cela n'est pas prévu dans nos accords.

2016-12-427 : Pourriez-vous mettre à disposition pendant la pause un box de casse, cela évitera que les colis soient ouverts dans les pickings ?

Réponse de la Direction :
Non, nous ne cautionnons pas votre demande. Pour rappel, il est interdit de consommer des produits de l'entrepôt comme le stipule le Règlement Intérieur de l'établissement.

2016-12-428 : **Accidents du travail :**
70 accidents du travail depuis le début de l'année sans compter les accidents survenus ce mois –ci mais pas encore comptabilisés, posez-vous les bonnes questions ?
Les causes sont : Grilles de productivités inatteignables, de plus en plus de racks dynamiques avec des colis lourds, de plus en plus de tiroirs avec des palettes lourdes, des palettes lourdes pas rehaussés, le management répressif journalier ne fait qu'augmenter le stress donc les risques d'AT que comptez-vous faire ?

Réponse de la Direction :
Vos propos sont infondés, nous avons mis en place une multitude d'outils d'aide à la manutention pour éviter au maximum les accidents de travail, il appartient à chacun d'utiliser ce matériel et d'appliquer les bons gestes.

De plus, il n'y a aucun management répressif, et il serait bon que certains représentants du personnel cessent de véhiculer ce genre de propos totalement faux, et irresponsables. Les encadrants sont sur le terrain pour accompagner les collaborateurs et répondre en direct à leurs besoins, il est évident que s'ils se rendent compte que certains ne respectent pas les règles de sécurité notamment ils seront vus pour s'en expliquer.

2016-12-429 : La semaine dernière il y a eu une coupure de courant dans l'équipe d'après-midi, pour la sécurité des salariés la direction a demandé aux salariés d'arrêter de travailler, pourquoi cette même direction a refusé de mettre à chaque salariés concernés les 10 minutes d'arrêt ?

Réponse de la Direction :
Encore une fois vos propos sont faux, il n'a jamais été demandé aux salariés d'arrêter de travailler, et cela s'explique naturellement par le fait que cette coupure a duré exactement deux minutes.

2016-12-430 : Pour quelle raison les responsables ne mettent pas la tenue ?

Réponse de la Direction :
Les responsables n'ont pas de tenus définis. Ils mettent le chasuble lorsqu'ils vont dans l'entrepôt comme tout le monde.

2016-12-431 : Il a été décidé de détacher 2 agents de maîtrises sur d'autres sites CSC pour détecter les problèmes qu'ils rencontrent, ne croyez vous pas que la direction ferait mieux de se soucier des dysfonctionnements que nous avons dans notre entrepôt avant de se soucier des autres ?

Réponse de la Direction :
Cette mission rentre dans le cadre de THQM, elle sera ponctuelle et n'est pas prévue avant le deuxième semestre 2017.

2016-12-432 : Les salariés se plaignent de ne pas pouvoir utiliser les filmeuses pour les colis de barquettes et rencontrent des difficultés à les filmer manuellement, une solution est-elle envisageable ?

Réponse de la Direction :
Non, il y a effectivement certaines références qu'il faut filmer à la main de part leurs volumes, cela ne représente que très peu de références.

2016-12-433 : A quelle date distribuerez-vous aux salariés la bouteille de champagne et la boîte de chocolat ?

Réponse de la Direction :
Cela se fera dans la semaine précédant Noël comme tous les ans.

2016-12-434 : Comment se fait-il que vous obligez les formateurs des intérimaires à effectuer leur samedi lors d'une cession d'intérims, alors que cela ne se faisait pas sur le site de Nîmes ?

Réponse de la Direction :
Cela est fait principalement pour avoir suffisamment de caristes le samedi, en effet ce jour est un des plus gros de la semaine contrairement à Nîmes.

2016-12-435 : Qui doit alimenter les palettes de films à coter de la filmeuse ?

Réponse de la Direction :
Lorsqu'un préparateur se rend compte qu'il n'y a plus de film il doit le signaler au dispatch et nous enverrons de suite un cariste pour alimenter la zone.

2016-12-436 : Comment se fait-il que le défibrillateur n'ait pas encore été installé ?

Réponse de la Direction :
Nous allons voir avec le service des moyens généraux pour l'installer devant le dispatch comme nous l'avions dit.

2016-12-437 : Auriez-vous la possibilité d'installer une imprimante entres les allées 65 & 91 ?

Réponse de la Direction :
Non, nous venons d'en mettre une dans la cellule 6 comme vous nous l'aviez demandé, nous allons voir pour en rajouter une en face de la sortie des salles de charge.

2016 12-438 : Pouvez-vous mettre des mousses sur les manches à tiroirs ?

Réponse de la Direction :
Non, cela n'est pas prévu.

2016-12-439 : Toute les lices ne sont pas marquées avec leurs niveaux, à quand le marquage total ?

Réponse de la Direction :
Cela a été fait pour toutes les lisses à l'exception de celles qui ont été changées récemment.

2016-12-440 : Pourquoi l'entretien des tables du patio n'est pas fait régulièrement ?

Réponse de la Direction :
L'entretien est fait régulièrement par le service de nettoyage, par contre il est inadmissible de voir que certaines personnes qui tombent leur café ne prennent pas le soin de nettoyer, nous retrouvons aussi tous les jours des dizaines de gobelets par terre ainsi que des canettes ou des peaux de fruits
Des rappels sont faits en brief sur le civisme et sur le fait de respecter un peu plus le personnel de nettoyage qui n'est pas là pour ramasser la m….de tout le monde.

2016-12-441 : La direction trouve t- elle normal que les caristes aillent chercher des box dans l'allée 31 et doivent les déposer en picking dans l'allée 81 ?

Réponse de la Direction :
Cela peut arriver lors de certaines op et de certaines références de boxs qui ne peuvent pas tous êtres stockés sur une même zone 1.

2016-12-442 : Des salariés qui ont repris le travail suite à une longue maladie, se sont retrouvés avec des fiches de payes négatives, et ont été dans l'obligation de rembourser leur part mutuelle qui s'élève parfois à plus de 500 € ceci rapidement avec un échéancier entre 1 mois et 4 mois, ne pourriez-vous pas anticiper ces retards de paiement et faire un échéancier sur 10 mois au lieu des 4 mois maximum ?

Réponse de la Direction :
Les salariés qui souhaitent, en fonction de leurs difficultés financières, peuvent toujours se rapprocher du service RH.

REPONSES DE LA DIRECTION AUX DELEGUES DU PERSONNEL DU SYNDICAT FO

FO demande où en est l'enquête pénibilité au travail sur nôtre site?

Réponse de la Direction :
Le CHSCT sera informé du résultat de l'audit pénibilité réalisé sur certains entrepôts pilotes, et non St Gilles. Un accord, voir un plan d'action, national sera établi avec les partenaires sociaux.

Fo demande pourquoi les références qui était en double au Picking sur Nîmes 1 ne sont pas également mis en place sur ce site ?

Réponse de la Direction :
L'entrepôt de St Gilles ne peut pas avoir la même configuration que celui de Nîmes de part le nombre beaucoup plus important de références et des sorties de celles-ci.

Fo demande à ce que le personnel féminin qui le désir soit soulager en préparation lorsqu'elle passe plusieurs heures dans les allées ou références sont les plus lourdes ?

Réponse de la Direction :
Les colis lourds ne sont pas le quotidien de notre activité, il n'y aura pas d'aménagement spécifique pour les femmes dans l'état actuel de l'activité, par contre nous leur enlèverons les circuits spécifiques alcools et cash lorsque nous les aurons.

Fo demande pourquoi les références qui se trouvent en multi Picking trop volumineux pour n'en mettre que 2, ne pourrait elle pas être en doubles multi Picking en enlevant une séparation quitte à la remettre quand la rotation ce fait plus faible ?

Réponse de la Direction :
Nous n'avons pas suffisamment de place disponible pour faire cela.

Fo informe la direction que certains préparateurs on était surpris de voir leur chariot peine à levez les doubles fourches parce que les 2 palettes étaient rempli de référence de conserve.

Réponse de la Direction :
Cela n'a rien d'extraordinaire, plus il y a de charge, plus la levée est lente.

Fo demande qu'une liste avec les arrêts mis la veille, soit affiché tous les jours pour que le personnel puisse avoir un contrôle plus rapide si des oublis ont étaient commis ?

Réponse de la Direction :
Non, il y a déjà beaucoup de travail à noter les arrêts sans en rajouter encore d'autre.

Fo demande que soit communiqué le nombre de lettres de sensibilisation qui ont été mise depuis l'entrée dans le nouveau site ?

Réponse de la Direction :
Cela reste du pouvoir de le Direction, aucune communication ne sera réalisée sur ce sujet. Mais effectivement un certains nombre de rappel a été fait, comme la conduite dangereuse, le civisme de chacun, l'utilisation des téléphones portables, la consommation sur les appareils, le port des tenues….Enfin, tous ce qui a attrait principalement au Règlement Intérieur.

Fo demande que les horaires afin d'accéder à la RH soient modifiés et ne soit plus pendant les heures de repos.

Réponse de la Direction :
Non, l'organisation du service RH est établie en fonction de l'activité de ce service et il n'y aura pas de modifications d'horaires pour les permanences.

Fo demande que le personnel d'encadrement ne soit pas concerné par ces horaires très contraignant, une demi-heure pour gérer un tel nombre de personnel et tout juste impossible.

Réponse de la Direction :
Le personnel d'encadrement n'est pas là pour gérer les problèmes mais juste pour remonter les doléances au service RH qui les traitera, ensuite il peut y avoir le cas de force majeure que nous traiterons au cas par cas.

Fo demande à ce que les responsables d'exploitations répondent plus rapidement aux demandes de congés d'une seule journée au personnel qui en font la demande.

Réponse de la Direction :
Concernant les demandes de congés à la journée, elles sont traitées en fonction de l'activité, les réponses sont données au moment où nous sommes certains que cela ne pénalisera pas l'activité.

Fo demande à ce qu'un représentant du personnel soit présent lors de chaque contrôle des salariés ?

Réponse de la Direction :
Non. Cette disposition n'est pas prévue dans le règlement intérieur pour ces contrôles visuels. Il n'est pas désigné par la direction.

Fo Informe la direction que notre organisation restera vigilant sur le maximum des quotats à atteindre et bien que nous ne sommes pas élu ce on ne peut pas ignorer la crainte des salariés.

Réponse de la Direction :
Nous en prenons acte.

REPONSES DE LA DIRECTION AUX DELEGUES DU PERSONNEL DU SYNDICAT CFDT

1) La logique comptable ne doit pas être le seul facteur de lecture des productivités car statistiques et autres moyennes occultent les difficultés vécues sur le terrain par de nombreux préparateurs de commande qui nous témoignent de leur stress, d'une fatigue physique et psychologique ainsi que d'une démotivation accrue.

Nous vous demandons de ce fait de prendre en considération leurs problématiques afin d'améliorer leurs conditions de travail et leur permettre de travailler dans les meilleures dispositions.

Ainsi il apparaît comme crucial de lutter contre les facteurs d'exception comme les manquants et le temps de roulage qui est largement sous-estimé selon nous. Aussi :

a) Pour répondre à une demande unanime des préparateurs de commande nous demandons la mise en place de téléphones rouges supplémentaires afin qu'il y en ait un par zone de filmage et par cellule.

L'augmentation du nombre de téléphones aiderait à
- Limiter le temps de roulage pour en trouver un en cas de manquant.
- Prévenir en cas de casse afin d'envoyer une équipe de nettoyage au plus vite et réduire le risque d'accident.
- Permettre aux pilotes d'anticiper la réimpression d'étiquettes SSCC.

b) La problématique des manquants est absolument cruciale pour les préparateurs.
Réduire fortement le nombre de manquants influerait positivement sur les conditions de travail en réduisant la pression et la fatigue psychologique du préparateur tout en agissant favorablement sur les productivités.
- L'attente des manquants bloque les allées du fait des personnes attendant leurs colis, ce qui cause des embouteillages.
- L'augmentation du nombre de dynamiques entraine mécaniquement une hausse du nombre de manquants.
- Les hausses de productivités ont entraîné une hausse progressive des cadences des préparateurs.

Au vu de ces éléments, nous demandons une augmentation du nombre de caristes.

c) Nous demandons des filmeuses approvisionnées en films, bâches et scotchs ce qui n'est pas toujours le cas. Une attention accrue sur ce point limiterait là aussi les pertes de temps.

<u>Réponse de la Direction</u> :
A : Non, il y a un téléphone rouge pour deux cellules, il n'en ait pas prévu d'autres.
B : Nous suivons tout au long de la journée le S6.1 afin d'avoir le nombre suffisant de caristes en zone, les messages sont passés en ce sens aux responsables de préparation, effectivement, nous avons tous à y gagner. Un groupe de travail, a été initié, afin de travailler sur la diminution des manquants.
C : Nous allons revoir les agents de nettoyage qui doivent tous les jours en début de poste s'assurer du bon réapprovisionnement des consommables, ce qui n'empêche pas le préparateur qui constate ce genre d'anomalie de le signaler de suite au dispatch et nous mettrons immédiatement un cariste pour réapprovisionner.

2) Le changement d'entrepôt et son nouvel environnement doit amener la révision de certaines pratiques. C'est pour cela que nous redemandons la disparition du seuil de 15 minutes avant l'obtention d'un arrêt comme cela est fait sur l'entrepôt de Cholet.
Un préparateur amené à refaire son circuit entier, parfois tout le dépôt, même si les colis sont réapprovisionnés mettra au moins 15 minutes à les rechercher ce qui suivant les supports peut devenir très pénalisant.
- Demander à un préparateur de mettre son manquant en rupture doit systématiquement entrainer l'attribution d'un arrêt qu'elle qu'en soit la durée.

Réponse de la Direction :
Non, les temps d'exception ont été pris en compte dans l'entrepôt de St Gilles, entre autre le temps de roulage, la récupération des manquants, temps de fatigue… de part le distancier plus important.
Ces temps d'exception sont de l'ordre d'environ 35 minutes de plus par rapport à Nîmes.

3) Nous demandons l'évolution du nombre moyen de colis par support en Hyper sur les mois de mai, novembre et décembre.

Réponse de la Direction :
Cet élément ne peut pas être comparé entre l'activité de Nîmes et celle de St Gilles, en effet le nombre de références, le distancier, le passage du flux tendu en flux stocké, ainsi que les productivités ont évolué
Par contre et ceci est factuel : la moyenne des productivités préparateurs, se situe à 94% du maxi de la grille.

4) L'implantation des colis dans l'entrepôt est calquée sur celle des magasins. Outre le fait que les employés de rayon n'ont pas de quotas, un préparateur dispose ses colis en fonction de ses impératifs propres sans tenir compte de l'agencement en surface de vente.
De plus, des colis fragiles se retrouvent en début de commande alors qu'ils devraient se situer en fin de processus pour ne pas être écrasés. Nous demandons des corrections afin d'optimiser au mieux les palettes.

Réponse de la Direction :
Ce travail se fait au quotidien avec l'arrivée successive de nos activités, par contre nous pourrons vraiment affiner lorsque nous aurons récupérer toutes nos activités par famille et sous famille.
L'analyse est faite également avec le groupe de travail sur les implantations.
De plus, même si en magasin, les employés ne sont pas soumis à une productivité financière, il en demeure pas moins, qu'ils doivent réalisés les standards de leur métier.

5) Certaines étiquettes des pickings sont illisibles ou arrachées au niveau des codes détrompeurs. Ce ne sont pas aux préparateurs à relever les adresses où cela se présente ! Nous demandons à ce qu'un personnel détaché ponctuellement fasse le tour pour signaler les anomalies et rectifier proprement la signalétique.

Réponse de la Direction :
Ce travail est fait au quotidien par les inventoristes lorsqu'ils trouvent des étiquettes arrachées. Nous repasserons les messages au service GV afin de s'en assurer. Chaque référence est contrôlée au moins une fois par mois.

6) Des pannes récurrentes au sujet de certaines imprimantes perdurent encore. Nous demandons un état des faits dans les plus brefs délais.

Réponse de la Direction :
Un certain nombre d'entre elles ont été remises en état et sont opérationnelles, par contre il arrivera encore que certaines présentent des disfonctionnements. Ces éléments sont remontés régulièrement au service des process afin de faire intervenir les personnes compétentes. Il est prévu aussi le remplacement d'un certain nombre d'entre elles.

7) Des salariés ont demandé de la polyvalence pour le nouvel entrepôt, lors de précédents entretiens individuels avec les chefs de préparation dans l'ancien entrepôt. Nous demandons la mise en place d'un tableau de polyvalence à l'identique des caristes pour un meilleur équilibre dans la répartition des activités, afin que cela ne soit pas toujours les mêmes personnes et qu'il n'y ait plus de favoritisme avéré, comme ce qui se passe actuellement sur le terrain.

Réponse de la Direction :
Non, la polyvalence reste à l'appréciation des responsables en fonction de l'activité, des compétences de chacun, de la disponibilité, avec un accent sur les séniors.

8) Des essais successifs ont été réalisés à l'ancien entrepôt auprès de certains préparateurs concernant les nouveaux talkman. Seront-ils d'actualité les prochains mois ? Qu'en est-il des évolutions comme par exemple le changement direct de numéro d'imprimante quand une est en dysfonctionnement, sans perdre du temps à retourner au dispatch ?

Réponse de la Direction :
Nous n'avons pas encore de date de démarrage de la RV5, nous vous tiendrons au courant dès que cela sera opérationnel.

9) Lors de la dernière réunion du CHSCT qui a vu la visite de l'inspecteur du travail, ce dernier a rappelé l'obligation de l'employeur à fournir un matériel adapté et fonctionnel. Où en est-on de la révision des tiroirs ?

Réponse de la Direction :
Les tiroirs sont révisés très régulièrement, et figure dans le planning des taches des moyens généraux. Tous les jours, il en est réparé. Pour rappel nous avons près de 4000 tiroirs dans l'entrepôt, il y en aura donc en permanence, un entretien et une intervention régulière.

10) De nombreux préparateurs remontent des oublis dans la saisie des arrêts. Il est anormal que les préparateurs doivent systématiquement vérifier que leurs arrêts aient bien été saisis. Nous vous demandons de corriger la situation.

Réponse de la Direction :
Les arrêts sont mis tous les jours et dans le cas d'un oubli le responsable de préparation rectifie le lendemain, personne n'est pénalisé, ne faisons pas d'une exception une généralité.

11) Nous demandons que les dispatchers veillent au bon réapprovisionnement des références implantées au dispatch pour éviter les manquants.

Réponse de la Direction :
Le réapprovisionnement des références du dispatch se fait de la même façon que celui des pickings, cela ne relève pas des pilotes mais des caristes, nous allons quand même leur demander d'être vigilants sur les stocks dans les armoires.

12) Nous demandons une mise à jour de la liste des caristes en vue des futures titularisations.
- À quelle date auront lieu les prochaines embauches et titularisations ?

Réponse de la Direction :
La liste sera remise à jour dans la semaine.
Concernant la titularisation des caristes, nous en prévoyons 3 pour le 1er janvier.

13) Le 13ème mois peut-il être impacté par les absences pour accident du travail ?

Réponse de la Direction :
Oui, si il n'y a pas de complément de salaire.

14) Les préparateurs embauchés en février s'étonnent du faible montant de leur prime de 13ème mois, celui-ci étant inférieur au montant perçu par les derniers embauchés. N'y a t-il pas une anomalie ?

Réponse de la Direction :
Non, Il n'y aura pas de régularisation, nous appliquons les dispositions conventionnelles en la matière, à savoir une présence continue sur la période de référence. Le tiers temps a été accordé pour que ses intérimaires se reposent avant leur CDI. Grace à cette coupure ces derniers ont pu percevoir leurs IFM.

15) Nous demandons un traçage durable des bandes jaunes délimitant les travées des quais d'expédition. Les peintures actuelles s'effacent.

Réponse de la Direction :
Nous allons voir entre le service des expéditions et celui des moyens généraux la faisabilité et la pertinence.

16) La solution des caristes décalés a été décidée afin de limiter le nombre de manquants en début de poste. Comment est-il alors possible de trouver des caristes décalés sur les quais réception alors qu'ils devraient être dans les allées ?

Réponse de la Direction :
Cela peut arriver en journée ponctuellement pour libérer un quai en urgence mais pas en début ou en fin de poste, le message sera repassé aux responsables de préparation.

17) Nous demandons une solution durable pour la grille d'égout de l'atelier d'où se dégagent de mauvaises odeurs et qui est simplement recouverte d'une plaque de métal se tordant sous le poids des chariots.
- Nous demandons que le câble 380 V d'alimentation du palan soit placé dans une goulotte pour éviter qu'il ne traine au sol.

Réponse de la Direction :
Le service des moyens généraux a connaissance de ce problème et va intervenir rapidement, un point sera fait également pour protéger le câble d'alimentation du palan.

18) Des rempotages incohérents ont encore été constatés. Merci de faire un rappel aux dispatcheurs.

Réponse de la Direction :
Un rappel sera fait sur la pertinence des rempotages afin qu'il y ait un vrai intérêt pour les préparateurs, le but étant de leur faire gagner du temps.

19) La qualité du film étirable manuel gris est en baisse. Nous demandons une vérification du stock et son remplacement le cas échéant.

Réponse de la Direction :
Le film a été testé et nous n'avons pas noté de dégradation de celui-ci, pour rappel nous sommes les seuls à utiliser du 19µ pour une résistance optimale.

20) Au vu de la charge de travail sur cette équipe nous demandons l'embauche d'un réceptionnaire.

Réponse de la Direction :
Non, cela n'est pas justifié à ce jour, nous avons eu une surcharge de travail dans ce service mais qui était lié au transfert de vidage de l'entrepôt de Grans 3.

21) Le revêtement de la chaussée entre l'aéroport et l'entrepôt est par endroit dégradé. Pouvez-vous intervenir auprès des autorités compétentes ? Certains salariés ont souffert de dommages sur leurs véhicules.

Réponse de la Direction :
Cela reste du domaine public. Chacun est à même de s'adresser aux autorités compétentes.

22) Pouvez-vous installer des tablettes de travail au niveau des portes de quai ?

Réponse de la Direction :
Nous allons voir la pertinence en échangeant avec les chargeurs.

23) Il est anormal d'imposer aux préparateurs de devoir prendre sur leur temps de pause pour monter voir la RH. Nous demandons d'élargir les plages disponibles.

Réponse de la Direction :
Non, l'organisation du service RH est établie en fonction de l'activité de ce service et il n'y aura pas de modifications d'horaires pour les permanences.

24) Nous demandons l'installation d'une lumière bleue sur les chariots type 3. Les projecteurs dont ils sont équipés sont éblouissants.

Réponse de la Direction :
Oui, nous allons en commander et les changer.

25) Nous demandons la vérification des batteries des chariots des coupeurs qui présentent des problèmes de charge de batterie.

Réponse de la Direction :
Le service des moyens généraux va vérifier ces batteries.

26) Afin d'éviter des erreurs nous demandons que soit indiqué par une étiquette le colisage des références d'épices en barquettes de 6 X 6 UC.

Réponse de la Direction :
Nous allons voir avec le service GV pour baliser et mettre des photos, effectivement il y a des erreurs sur ces références d'épices.

27) Nous demandons la ré-attribution des chariots en fonction de l'ancienneté avec l'arrivée de nouveau matériel.

Réponse de la Direction :
Nous allons voir la pertinence afin de ne pas tout remettre en cause chaque fois que du nouveau matériel arrive.

28) Comment se fait-il qu'aucun n'arrêt n'ait été accordé lors de la panne électrique du 1er décembre qui a plongé une bonne partie du dépôt dans le noir ?

Réponse de la Direction :
Tout simplement parce que la coupure n'a durée que deux minutes.

29) Pourrait-on remettre du papier essuie-main dans les toilettes ? Des personnes se plaignent de m'entretien des sèches mains soufflants.

Réponse de la Direction :
Non, nous ne changerons pas les sèche-mains soufflants qui sont plus hygiéniques que le papier essuie-main, par contre un rappel sera fait à GSF sur le nettoyage quotidiens de ceux-ci.

PV DE CARENCE POUR LE SYNDICAT ENCADREMENT